

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Ce rapport d'activité couvre les actions de La Quadrature du Net entre mars 2015 et mars 2016 (les assemblées générales de l'association ayant lieu traditionnellement en mars)

ACTIONS EN FRANCE

L'année 2015 a été marquée en France par une forte action publique autour du risque terroriste, qui avait débuté en 2014 mais s'est accélérée après les attentats de janvier 2015. Le gouvernement français a malheureusement choisi une approche de surveillance et de répression extra-judiciaire focalisée sur l'espace numérique qui a mené La Quadrature du Net à être extrêmement active sur ces sujets tout au long de la période.

Loi Terrorisme (2014) :

Le gouvernement français a publié au début du mois de juillet 2014 un projet de loi de lutte contre le terrorisme, en procédure accélérée. Ce texte a immédiatement soulevé nos inquiétudes sur plusieurs points, notamment parce qu'il a inscrit dans la loi la capacité pour l'autorité administrative de bloquer sans procédure ni recours judiciaire des sites Internet « faisant l'apologie du terrorisme ».

Malgré une procédure d'urgence entrecoupée par les congés parlementaires d'été, nous avons pu mener une bataille législative intense. Appuyant notre campagne sur un site dédié permettant de mettre les enjeux de la loi à la portée des citoyens (presumes-terroristes.fr), nous avons porté auprès des parlementaires et des médias une voix forte contre les dangers de cette loi. Nous avons axé une grande part de notre travail sur la coordination avec d'autres associations et syndicats professionnels afin de faire porter nos arguments plus loin que nous ne pourrions le faire seuls.

La loi a été votée à une très forte majorité parlementaire en septembre à l'Assemblée nationale, en octobre au Sénat. Une des satisfactions que nous pouvons malgré tout en retirer tient à la forte

mobilisation des bénévoles de La Quadrature durant la campagne, mais aussi à la capacité de La Quadrature et de ses alliés à déterminer les termes du débat : cette loi destinée à être votée dans une ambiance sécuritaire et sans questionnement de fond a été discutée sur le plan des libertés fondamentales et les opposants à la loi ont pu forcer le gouvernement à devoir assumer le caractère liberticide de la loi, même si cela n'a pas suffi à la contrer.

Plaidoyer post-Charlie contre la tentation d'un Patriot Act à la française :

La Quadrature du Net s'est associée à la peine en deuilant la France après les attentats du mois de janvier 2015. Mais à la peine se sont bien vite ajoutées l'inquiétude et la colère, en voyant que dès les premières prises de parole du ministère de l'Intérieur au lendemain des attentats, Internet était ciblé comme un repaire de terroristes responsables des attentats, quand bien même l'ensemble des faits, dès après l'attaque contre Charlie Hebdo, montrait qu'il n'en était rien chez les terroristes concernés.

Nous savions que le moment était très propice pour faire monter la surveillance d'Internet et faire régresser les libertés, et le matin même du 9 janvier, deuxième jour d'attentat marqué par la prise d'otages de l'Hyper Cacher, nous avons publié une tribune inquiète et exhortant les responsables politiques à ne pas faire d'Internet et des libertés les victimes collatérales du terrorisme. Le succès énorme de cette tribune a non seulement montré que notre inquiétude était partagée, mais a également placé La Quadrature du Net, durant tout le mois de janvier, comme un acteur des débats post-attentats. De plus, une vague d'arrestations pour « apologie du terrorisme » mettant en évidence les dérives que nous avions pointées dans la loi Terrorisme juste votée a contribué à crédibiliser notre discours et à nous rendre très visibles dans les médias, en dehors d'une immédiate actualité législative et dans une position de vigie citoyenne.

[π Lire « #CharlieHebdo : non à l'instrumentalisation sécuritaire ! »](#) (9 janvier 2015)

Loi Renseignement :

La loi sur le Renseignement, annoncée depuis longtemps mais précipitée par les attentats, a été le point central des activités françaises de La Quadrature du Net en 2015.

Destinée à légaliser les pratiques courantes mais inexistantes juridiquement des services de renseignement afin de les « encadrer » (et probablement d'éviter une condamnation de la France par la CEDH), cette loi a cristallisé l'opposition de plus en plus montante entre le gouvernement et une part importante des parlementaires prêts à voter les pires atteintes aux libertés au nom de la raison d'État d'une part, et l'opposition citoyenne, syndicale, mais aussi européenne ou venant des rapporteurs de l'ONU ou du Conseil de l'Europe d'autre part.

La loi a été présentée en procédure d'urgence le 19 mars 2015, pour un vote à l'Assemblée nationale le 5 mai, au Sénat à la fin mai et une adoption finale le 24 juin.

La Quadrature du Net a immédiatement pointé les dispositions les plus dangereuses d'une loi généralisant les pratiques de surveillance pour des finalités trop larges. Champs d'application trop étendus, techniques intrusives et massivement déployables, absence de recours réel des citoyens contre l'État surveillant, les raisons de s'opposer à cette loi étaient nombreuses et absolument évidentes pour La Quadrature du Net, tant elles couvraient les champs d'action de l'association.

En organisant dès le 24 mars 2015 une conférence de presse rassemblant les plus importantes associations de défense des droits (Amnesty, Reporters sans Frontières, LDH, etc.) mais également des syndicats de magistrats et d'avocats, La Quadrature a pris en charge une grande part de la coordination de l'opposition à la loi Renseignement. En un mois, nous avons réussi à faire grossir et à encourager l'opposition qui s'est étendue aux professionnels du numérique, mais a gagné également le Parlement européen, les rapporteurs dédiés aux droits fondamentaux du Conseil de l'Europe et de l'ONU, qui sont venus chercher auprès de nous l'expertise juridique nécessaire à la compréhension des enjeux de la loi afin de pouvoir la condamner.



Conférence de presse - Loi Renseignement. Mars 2015 (photo Le Figaro. Benjamin Ferran)

Du point de vue des campagnes militantes, nous avons mis sur pied un site (sous-surveillance.fr) qui a rassemblé au fur et à mesure l'ensemble des opposants à la loi, et qui a pu servir de plateforme de contact entre les citoyens et les parlementaires, par la mise à disposition d'argumentaires réutilisables ainsi que du PiPhone. La campagne citoyenne, soutenue par une très forte présence dans la presse, a permis de faire monter l'opposition à la loi jusqu'à 20 % des votes dans chaque chambre du Parlement, ce qui était loin d'être acquis au début de la campagne. La Quadrature du Net a beaucoup étendu sa visibilité médiatique et auprès du grand public, grâce à des passages très nombreux dans l'ensemble des médias de presse écrite, numérique, radio ou TV. Cela a conforté notre rôle de référent majeur sur les questions numériques en France mais également à

l'international (interviews par la BBC, Russia Today, le Washington Post, le New York Times, et les principaux journaux européens, brésiliens ou japonais).

Malgré un échec législatif évident, l'intensité de la campagne menée en France, avec une place prépondérante prise par La Quadrature, nous permet d'espérer que cette loi n'a pas été seulement un échec.

La violence récurrente des attaques du gouvernement français contre ce qu'il a appelé des « pressions » citoyennes sur les parlementaires laisse penser que nous avons pu ébranler le gouvernement, qui a dû accepter que le président de la République saisisse lui-même le Conseil Constitutionnel pour tenter de calmer l'opposition (ce qui est une première dans l'histoire de la Ve République).

La Quadrature du Net, en collaboration avec deux associations, la Fédération FDN (FFDN) et French Data Network (FDN) a envoyé ses observations au Conseil constitutionnel, regroupées dans un document de 120 pages environ, via la procédure de la porte étroite.

Le Conseil Constitutionnel a validé, en juillet 2015, la majeure partie de la Loi Renseignement, à l'importante exception de la partie sur la surveillance internationale, considérée comme trop peu transparente (la loi renvoyait uniquement à un décret classé secret défense).

En septembre et octobre 2015 le Parlement a donc voté une nouvelle loi sur la surveillance internationale, qui autorise expressément la surveillance de masse des réseaux Internet sortant du territoire national. Après l'intense campagne de la loi Renseignement, il a été bien plus difficile d'alerter l'opinion et nos partenaires sur cette loi qui a été votée dans une indifférence généralisée. Nous avons cependant mobilisé à l'international les associations et collectifs dont nous sommes proches, et qui ont de leur côté informé et alerté sur cette dangereuse loi. La loi sur la surveillance internationale a été promulguée le 12 novembre 2015.

[π Lire « Lettre ouverte signée par des associations citoyennes du monde entier contre la proposition de loi française relative à la surveillance internationale. » \(30 septembre 2015\)](#)

État d'urgence :

Alors que nous pensions être sortis d'un cycle de législations antiterroristes et de surveillance qui avait été très intense pendant les trois premiers trimestres de 2015, la France a été à nouveau frappée par des attaques terroristes le 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis.

Cette fois, le gouvernement a répondu à ces attaques en instaurant l'état d'urgence, mesure l'autorisant à restreindre certaines libertés fondamentales durant un temps déterminé, dans le contexte d'un péril imminent.

Sous la violence du choc des attaques, l'opinion publique a majoritairement accepté cette instauration d'un état d'exception. De notre côté, nous avons immédiatement pointé publiquement le danger d'une extension dans le temps et dans le périmètre de l'état d'urgence, tel qu'il fut annoncé dès le 14 novembre. Nous avons également fait part de notre inquiétude face à la réponse

uniquement sécuritaire de la classe politique. La Quadrature du Net a publié le 16 et le 19 novembre deux communiqués, très largement partagés sur les réseaux sociaux, qui ont posé les bases de notre opposition vigoureuse à l'état d'urgence depuis novembre 2015.

[π Lire « S'associer à la douleur, penser l'avenir »](#) (16 novembre 2015) et « [État d'urgence : l'État policier pour éluder tout bilan critique](#) » (19 novembre 2015)

Dans les semaines qui ont suivi le 13 novembre, La Quadrature du Net s'est fortement mobilisée à la fois dans l'expression publique de l'opposition à l'état d'urgence, dans la coalition contre l'état d'urgence qui a rassemblé des dizaines d'associations et de collectifs, ainsi que dans un collectif de juristes analysant les effets et dangers juridiques de cet état d'exception.

Nous avons créé et maintenu un site rassemblant les différentes actions organisées dans toute la France contre l'état d'urgence : <https://etatdurgence.fr/>

Nous avons également mené un recensement public des abus et dérives de l'état d'urgence, qui a fortement contribué à la prise de conscience des dangers de l'état d'urgence : https://wiki.laquadrature.net/%C3%89tat_urgence/Recensement



Manifestation contre l'état d'urgence, janvier 2016

Projet de loi Liberté de création, architecture, et patrimoine :

Le projet de loi sur la création, l'architecture et le patrimoine était attendu depuis 2012. Il a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale en septembre 2015 et discuté au Sénat au printemps 2016.

Nous avons été particulièrement attentifs à ce projet de loi lorsqu'il a été déposé, craignant qu'il ne serve de véhicule à une nouvelle vague de répression du partage de la Culture. En effet, les

différents rapports et auditions sur l'avenir de la HADOPI montrent que le volet répressif de l'institution est de plus en plus privilégié au détriment de la promotion de l'offre légale et de l'étude des usages des internautes. Lors d'auditions préalables nous avons tenté de proposer quelques dispositions en faveur des créations sous licence libre ou de la protection du domaine public, mais craignant sans doute de rouvrir un front de contestation, le gouvernement et le rapporteur de la loi ont ouvertement déclaré qu'ils refuseraient tout amendement touchant au droit d'auteur, positivement ou négativement. Nous avons donc gardé un œil attentif sur cette loi, mais sans mener de campagne dessus.

Pour autant, nous avons, comme beaucoup, été surpris de l'inscription au dernier moment dans cette loi d'une taxe sur les moteurs de recherche d'images, qui touchera également les images publiées sous licences libres, donnant lieu à rémunération pour les sociétés de gestion de droits. Nous réfléchissons donc à la manière d'attaquer les décrets d'application de cette loi.

Projet de loi « pour une République numérique » :

Le projet de loi « pour une République numérique », porté par la secrétaire d'État chargée du numérique Axelle Lemaire, était en cours de préparation depuis l'automne 2014. Nous avons tout d'abord participé à la consultation du Conseil National du Numérique à l'automne 2014, afin de porter nos propositions positives sur la neutralité du Net, les données personnelles, le statut des plateformes ou les Communs. Le rapport publié en juin 2015 a repris une très grande part de nos propositions.

Le texte projet de loi a été soumis à commentaire et appréciation des internautes entre le 26 septembre et le 19 octobre sur le site <https://www.republique-numerique.fr/>.

Nous avons publié nos propositions d'amendements, qui ont été très largement soutenues par les citoyens, arrivant systématiquement en tête des votes en ligne :

[π Lire « Propositions de La Quadrature du Net pour la consultation du projet de loi pour une République numérique » \(2 octobre 2015\)](#)

Les lobbies des ayant-droits et de la Culture ont manœuvré après la consultation pour faire retirer toute référence aux Communs et au domaine public, malgré la forte mobilisation de La Quadrature et d'autres associations pendant la période des arbitrages. Le texte du projet de loi est donc faible et ne prend pas suffisamment en compte les attentes exprimées par les citoyens. Lors du débat législatif (janvier à avril 2016), nous avons dialogué avec les parlementaires pour faire porter nos propositions, qui ont presque toutes été reprises et discutées à l'Assemblée nationale et au Sénat. Malheureusement, si la secrétaire d'État chargée du numérique a pu empêcher des amendements dangereux d'être votés, elle a également bloqué la quasi-totalité des propositions positives issues de la consultation publique. En conclusion, cette loi « Pour une République numérique » est une

déception au regard de l'ambition qu'elle se donnait, mais comporte quelques dispositions intéressantes notamment sur l'open data, l'open access ou la transposition des réglementations européennes sur la neutralité du Net ou les données personnelles.

π Lire « [République numérique : déception 2.0](#) » (24 juin 2016)

Les propositions positives de la Quadrature du Net :

La Quadrature du Net a publié en 2012 un premier ensemble de propositions positives, afin de fixer hors des moments d'action législative spécifique les valeurs, principes et méthodes que nous préconisons pour un Internet libre et ouvert. Durant l'année 2015 nous avons fait un gros travail de remise à jour et de développement de nouvelles propositions positives.

Mises en ligne sur le site de La Quadrature, elles sont également téléchargeables en PDF et sont traduites en anglais : <https://www.laquadrature.net/fr/propositions>

Ces propositions sont organisées selon trois grands axes principaux :

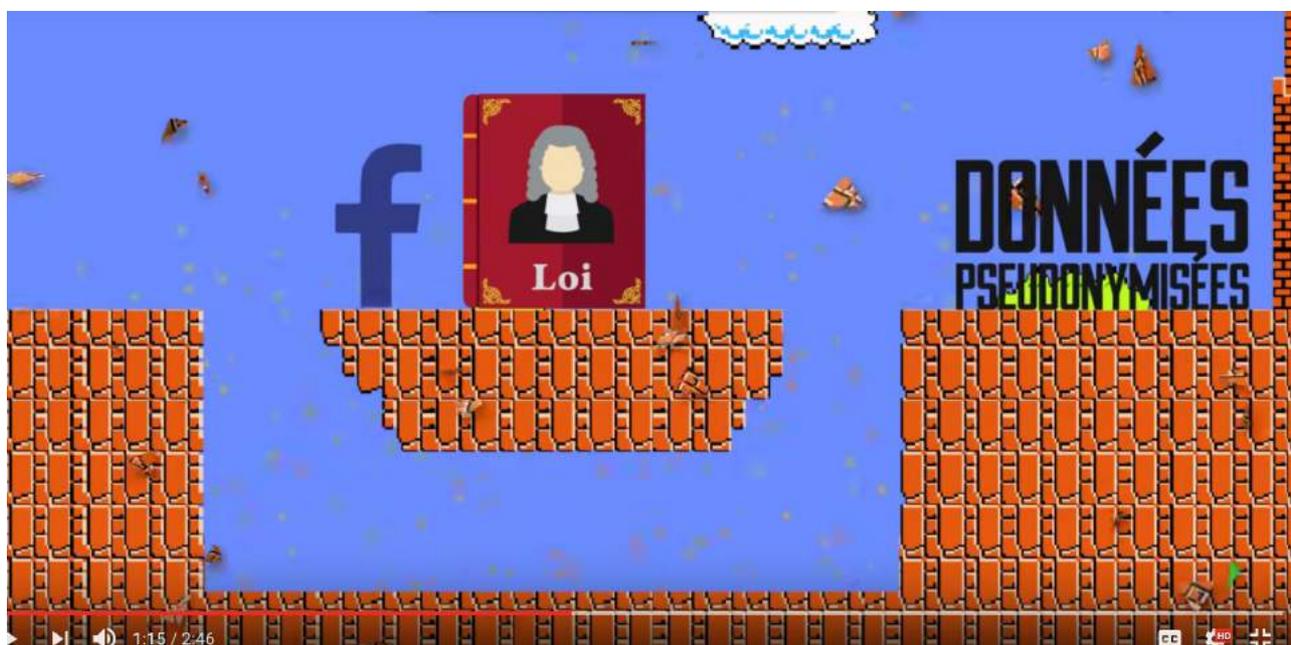
- **Infrastructure et réseaux** : qui traite de la gouvernance de l'Internet, de la neutralité du Net et de la loyauté des plateformes, en introduisant une réflexion sur les notions de plateforme et d'afficheur ;
- **Droits fondamentaux dans l'espace à l'âge du numérique** : concernant la censure et la liberté d'expression, la surveillance de masse, la nécessaire protection des lanceurs d'alerte, les enjeux liés au traitement des données personnelles et des traces, le droit à l'oubli et au déréférencement ;
- **Partage de la culture et reconnaissance des Communs** : pour une définition des biens communs du numérique, la reconnaissance du partage non-marchand entre individus, de la contribution créative, du domaine public, et la libération du patrimoine numérique.

ACTIONS EUROPÉENNES

Les campagnes européennes de La Quadrature du Net ont repris en 2015, après une année 2014 marquée par des votes parlementaires importants (sur la neutralité du Net et les données personnelles), puis les élections européennes qui ont ralenti l'activité jusqu'à l'automne 2014.

Au sein de La Quadrature du Net, nous avons tardé à reprendre les actions européennes essentiellement pour des raisons de manque de temps et de disponibilité, ainsi qu'une actualité législative fortement chargée en France. Avec l'arrivée au début du mois d'avril 2015 d'Agnès de Cornulier, nouvelle coordinatrice de l'analyse juridique et politique, les actions ont pu reprendre avec davantage d'intensité.

Règlement européen sur les données personnelles :



Vidéo explicative sur le Règlement européen - Baptiste Dagneaux pour La Quadrature du Net

Le Règlement européen sur les données personnelles a été principalement l'objet de trilogues durant l'année 2015. Les positions du Conseil de l'Union européenne, très mauvaises pour la vie privée des citoyens, s'opposent aux positions de la Commission européenne et du Parlement. Les derniers trilogues sont intervenus à la fin du mois de décembre, sans que les révélations d'Edward Snowden ou l'invalidation du Safe Harbor en octobre 2015 ne semblent avoir eu un impact significatif sur les discussions. Le vote du Règlement a eu lieu en avril 2016.

Devant les insuffisances manifestes de ce Règlement sur les données personnelles, nous avons mis en place un travail d'information et d'explication du texte, notamment par le biais de vidéos explicatives sur ses points essentiels, qui sont publiées au fur et à mesure de leur création et feront l'objet d'une exploitation plus soutenue lors de campagnes pour la protection des données dans les mois qui viennent. De même, le site controle-tes-donnees.net est progressivement remis à jour et orienté vers une explication du Règlement et des outils et ressources disponibles pour protéger ses

données en ligne.

π Voir un [exemple de vidéo](#) sur les données personnelles

Règlement européen sur la neutralité du Net :

Après le vote très positif du Parlement européen en avril 2014, les trilogues qui ont suivi ont été plutôt néfastes, retirant progressivement du corps du texte toute définition claire de la neutralité du Net, laissant des brèches importantes dans la définition des services spécialisés autorisés, et donnant aux régulateurs européens la responsabilité de fixer les règles pour sécuriser la neutralité du Net, en dehors de tout contrôle citoyen.

Nous avons travaillé avec la coalition [Save The Internet](#) afin de mener une campagne citoyenne auprès des parlementaires européens, pour leur faire voter les amendements nécessaires à une meilleure protection de la neutralité du Net. Sur le site Internet nous avons assuré l'infrastructure nécessaire aux appels via le PiPhone, et pris en charge toute la partie francophone.

Le texte final, de la même manière que le Règlement sur les données personnelles, pêche par manque de clarté et de précision, laissant la porte à une régulation *a posteriori*, effectuée par l'ORECE (BEREC) sur la base de lignes directrices élaborées durant l'année 2016. La Quadrature du Net, avec la coalition Save The Internet, a travaillé à publier nos analyses et volontés pour ces lignes directrices.

Lire la [position](#) de La Quadrature du Net sur le Règlement européen sur la neutralité du Net

Rapport Reda sur la réforme du droit d'auteur



Soutenons le rapport Reda !

Vidéastes soutenant le rapport Reda avec La Quadrature du Net

L'eurodéputée Julia Reda (Parti Pirate – Les Verts) a été chargée de la rédaction d'un rapport sur les évolutions du droit d'auteur. Ce rapport, présenté en janvier 2015, portait plusieurs propositions intéressantes sur les exceptions au droit d'auteur, les droits culturels positifs, les usages transformatifs ou l'interopérabilité. Les lobbies d'ayants-droit ont mené une campagne acharnée au sein du Parlement européen contre ce rapport d'initiative, ciblant notamment les eurodéputés français de tout bord au nom de la défense de l'« exception culturelle » française qui – selon eux – aurait été mise à mal par une avancée vers une certaine harmonisation européenne du droit d'auteur par le haut, en faveur des citoyens. Le rapport a été profondément dénaturé et vidé de sa substance, préfigurant les grandes réticences européennes à avancer résolument vers une réforme du droit d'auteurs et des droits culturels des citoyens européens.

La Quadrature du Net a mené une campagne européenne pour soutenir le rapport, notamment en coordonnant l'engagement de créateurs utilisant le *remix* ou le *mashup* sur YouTube, afin de montrer à quel point la création avait besoin de ces avancées. Cette campagne a malheureusement été prise en étau au milieu de la loi Renseignement et a montré la difficulté de mener de front exactement en même temps des campagnes en France et en Europe.

π Voir la [vidéo de soutien](#) au rapport Reda sur la réforme du droit d'auteur

VIE DE LA QUADRATURE DU NET

Décentralisation de la Quadrature et engagement des bénévoles :

Conformément à ce que nous avons commencé en 2014, l'année 2015 a été l'occasion de développer encore plus la décentralisation de La Quadrature du Net dans les grandes villes françaises.

Des rencontres entre bénévoles, parfois accompagnées par des membres de l'équipe opérationnelle, ont eu lieu dans une dizaine de villes en dehors de Paris. Durant l'année 2015, ce sont une quinzaine de soirées qui ont permis de coordonner des actions, faire le point sur les dossiers de La Quadrature et faire se rencontrer les volontaires.

La soirée de lancement de la campagne de dons de La Quadrature pour 2015 a été organisée simultanément dans 10 villes.

Concernant l'engagement des bénévoles, l'année 2015 a été une année de forte mobilisation : lors des campagnes contre la loi Renseignement, une équipe de bénévoles a été très active sur le suivi des parlementaires avant les votes à l'Assemblée et au Sénat, organisant la mise à jour de leurs positions et se rassemblant pour les contacter via le PiPhone.

De même, les séances de vote à l'Assemblée et au Sénat ont été l'occasion de travailler avec les bénévoles pour analyser en direct les amendements déposés et expliquer sur les réseaux, en temps réel, les discussions parlementaires.

Depuis la proclamation de l'état d'urgence le 13 novembre, les bénévoles de La Quadrature coordonnent une action de recensement des faits liés à l'état d'urgence, qui a très largement dépassé le cadre traditionnel des actions des bénévoles et de La Quadrature : https://wiki.laquadrature.net/%C3%89tat_urgence/Recensement

Ce recensement servira à éclairer le travail des parlementaires et des citoyens lors d'un probable renouvellement ou d'une extension constitutionnelle de l'état d'urgence début 2016. Il a servi d'inspiration et de révélateur des dérives de l'état d'urgence et a été cité de multiples fois dans la presse depuis la fin du mois de novembre.

Il a été alimenté par de très nombreux internautes, rassemblant parfois plusieurs centaines de personnes en même temps sur le travail de recensement. La modération est assurée intégralement par une petite équipe de bénévoles proches de LQDN.

Team juristes et rédaction des recours :

Depuis janvier 2015, une équipe à laquelle participe La Quadrature du Net, avec FDN et la Fédération FDN, a entamé un large travail de recours juridiques contre les différentes lois et décrets concernant principalement la surveillance, le renseignement et la censure sur Internet.

π Voir le [site internet](#) des « exégètes amateurs »

- Petit-déjeuner de presse pour présenter les recours, le 3 septembre 2015 (<https://www.laquadrature.net/fr/petit-dejeuner-de-presse-sur-les-recours-juridictionnels-contre-les-lois-de-surveillance>) :
- Page des recours : <https://wiki.laquadrature.net/recours>
- Le 18 février 2015, recours contre la Loi de Programmation militaire devant le Conseil d'État : <https://www.laquadrature.net/fr/decret-lpm-la-quadrature-du-net-depose-un-recours-devant-le-conseil-detat>

Coordination avec d'autres associations militantes pour les droits fondamentaux :

- Avec l'Observatoire des Libertés et du Numérique (OLN) en particulier, voir communiqué commun de janvier (<https://www.laquadrature.net/fr/2015-le-combat-pour-les-libertes-est-plus-que-jamais-notre-mission>).

Changements dans l'équipe :

Miriam Artino, coordinatrice de l'analyse juridique et politique, a quitté l'équipe opérationnelle début 2016 à la fin de son congé maternité. Après un travail important et apprécié pendant 2 ans, notamment sur les dossiers européens sur la neutralité du Net et le Règlement sur les données personnelles.

Elle a été remplacée au début du mois d'avril par **Agnès de Cornulier**, qui a repris ces dossiers ainsi que l'analyse des lois françaises principalement sur la surveillance, le projet de loi « République numérique », etc.

Marie Walrafen qui a terminé son contrat avec La Quadrature du Net au mois de février 2015 a été remplacée comme assistante administrative et logistique d'abord par **Séphora Bellune** entre juin et septembre 2015, puis par **Mathieu Labonde** depuis septembre 2015. Séphora et Mathieu ont repris le travail de suivi administratif et comptable de La Quadrature ainsi que la coordination logistique pour les différents événements que nous organisons. Mathieu s'occupe également des relations avec les donateurs et, avec d'autres membres de l'équipe opérationnelle, de l'accueil téléphonique et par email de la presse.

Thomas Bouchet, responsable du pôle « outils » depuis 2012, a été remplacé début novembre 2015 par **Okhin**, qui travaille désormais à 4/5^e de temps et en présentiel auprès de l'équipe opérationnelle afin de développer des outils de campagne, assurer le maintien et les évolutions de nos différents

sites internet et coordonner l'action des bénévoles autour de nouveaux projets.

En 2015 nous sommes accompagnés par plusieurs stagiaires :

- **Lucie Havard** entre avril et septembre 2015 comme stagiaire juridique aux côtés d'Agnès de Cornulier
- **Lori Roussey** depuis septembre 2015 et jusqu'en avril 2016 comme stagiaire juridique
- **Baptiste Dagneaux** depuis septembre 2015 et jusqu'en avril 2016 comme stagiaire graphiste